



RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO (RDC)
MINISTÈRE DE L'URBANISME ET HABITAT
CELLULE DE COORDINATION DES PROJETS D'URBANISME (CPU)
Pré-Programme d'Amélioration des Villes Secondaires le long des trois corridors (PDVS)

**TERMES DE RÉFÉRENCE RELATIFS AU RECRUTEMENT D'UN(E)
CONSULTANT(E) INDIVIDUEL(LE) EXPERT(E) URBANISTE**

Référence : ZR-CPU-564194-CS-INDV

Rubrique	Description
Intitulé du poste	Expert(e) Urbaniste
Structure	Cellule de Coordination des Projets d'Urbanisme (CPU)
Programme	Pré-Programme d'Amélioration des Villes Secondaires (PDVS)
Section de rattachement	Section 1 : Planification, Aménagement et Ingénierie de projet
Supérieur hiérarchique	Coordonnateur de la CPU
Lieu d'affectation	Kinshasa, avec missions de terrain dans les villes secondaires ciblées
Durée du contrat	Douze (12) mois renouvelables, évaluation des compétences après six (06) mois
Nature du contrat	Contrat de consultant individuel
Mode de sélection	Sélection de consultants individuels (approche ouverte nationale)

1 CONTEXTE ET JUSTIFICATION

1.1 Le pré-programme PDVS

Le Gouvernement de la République démocratique du Congo (RDC) a reçu un don de l'Association internationale de développement (IDA) du Groupe de la Banque mondiale dans le cadre d'un pré-programme destiné à l'identification et à la mise en œuvre d'activités visant à améliorer le cadre urbain des villes secondaires. L'objectif de ce pré-programme est à la fois d'identifier et de coordonner les études qui serviront de base au développement

d'un programme plus important dans le cadre du Projet d'Amélioration des Villes Secondaires de la République démocratique du Congo.

Le pré-programme est établi notamment pour éclairer et mieux orienter les actions nécessaires afin de répondre aux différents enjeux et problématiques urbaines que rencontrent les villes congolaises. Il vise à éviter que celles-ci ne prennent le virage de l'extrême anarchie que l'on observe sur des portions entières des grandes villes du pays, et à mieux anticiper et gérer les flux urbains liés à l'exode rural que ces villes secondaires subissent actuellement et qui pourraient s'aggraver dans un futur proche.

En effet, la RDC connaît un taux d'accroissement urbain annuel supérieur à 4,5 % (ONU-Habitat), ce qui dépasse largement les capacités des villes du pays à fournir aux populations des services urbains adéquats, qu'il s'agisse d'équipements socio-collectifs, d'infrastructures de base ou d'opportunités d'emploi. Le développement des infrastructures dans le cadre des corridors précités aura inéluctablement des effets sur l'attractivité des villes situées le long de ces axes majeurs de transport, fragilisant davantage le cadre urbain si ces aspects ne sont pas anticipés et correctement pris en charge dans le cadre d'un programme global couvrant les diverses dimensions du développement urbain : les infrastructures, le social, l'environnement, l'emploi et la bonne gouvernance urbaine.

1.2 La Cellule de Coordination des Projets d'Urbanisme (CPU)

Le pré-programme est mis en œuvre par la Cellule de Coordination des Projets d'Urbanisme (CPU). La CPU a été mise en place par le Gouvernement de la RDC, via le Ministère de l'Urbanisme et Habitat, par l'Arrêté ministériel n° 005 du 13 mai 2026.

La CPU est investie d'une mission principale d'appui stratégique et technique au Ministère de l'Urbanisme et Habitat. Ses tâches spécifiques consistent à assurer la coordination technique de l'ensemble des projets urbains initiés par l'État, les provinces et les partenaires, à apporter une expertise dans le montage technique, financier et institutionnel des projets, et à développer le Système intégré d'information urbaine. Elle agit également comme point focal unique auprès des bailleurs de fonds, expérimente des solutions digitales innovantes et veille à l'intégration systématique de la résilience face au changement climatique dans les politiques urbaines.

1.3 Les sections spécialisées de la CPU

La CPU s'articule autour de six (06) sections techniques spécialisées agissant comme des composantes opérationnelles intégrées :

- > **Section 1 : Planification, Aménagement et Ingénierie de projet** : cette composante est chargée d'assurer la planification technique de tous les projets urbains initiés par l'État, les provinces et les partenaires. Elle appuie le montage technique, financier et institutionnel des projets d'urbanisme et d'habitat social, tout en veillant à la standardisation des guides méthodologiques (PDU, PLA, PPAU).
- > **Section 2 : Systèmes d'Information, Gestion des données et Innovation (SII)** : cette section est chargée des données urbaines : elle développe et gère le Système intégré d'information urbaine ainsi que l'Observatoire national du développement

urbain. Elle intègre et expérimente des solutions digitales et technologiques innovantes dans les projets.

- > **Section 3 : Développement Durable et Résilience Urbaine** : cette section vise à promouvoir l'intégration systématique des objectifs de résilience face au changement climatique et de gestion des risques de catastrophes dans la conception et l'exécution de tout projet urbain structurant sur le territoire national.
- > **Section 4 : Partenariat, Mobilisation des Ressources et Interface PTF** : cette section assure l'interface avec les bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux. Elle est responsable de la centralisation et de la transparence des financements ainsi que de l'attraction des investissements privés, notamment via les partenariats public-privé.
- > **Section 5 : Suivi-Évaluation, Reporting et Impact Citoyen** : cette section assure le suivi des prescrits urbanistiques et l'évaluation de la performance des projets. Elle veille à la réduction de la fragmentation institutionnelle et s'assure que les investissements génèrent un impact réel sur le cadre de vie des populations et l'accès aux services essentiels.
- > **Section 6 : Gestion Administrative, Financière et Soutien à la mise en œuvre** : cette section gère les ressources humaines (experts multidisciplinaires soumis au Code de conduite des agents publics), exécute le budget (provenant de l'État, des dons et des fonds d'assistance technique) et veille à l'application rigoureuse du Manuel des procédures de la CPU.

2 OBJECTIF DE LA MISSION

Sous l'autorité du Coordonnateur de la CPU, l'Expert(e) Urbaniste a pour mission principale d'appuyer les phases d'élaboration et de mise en œuvre du Programme de Développement des Villes Secondaires (PDVS), lequel vise à améliorer les conditions de vie des populations par une planification et une gestion urbaine de qualité.

À ce titre, il ou elle coordonne les tâches des différents intervenants, impulse une stratégie cohérente et assure l'articulation des différentes activités urbaines programmées dans le cadre du PDVS, sur la base d'une vision cohérente d'aménagement et de planification urbaine.

3 POSITIONNEMENT ET LIEN HIÉRARCHIQUE

L'Expert(e) Urbaniste est placé(e) sous l'autorité directe du Coordonnateur de la CPU. Il ou elle est rattaché(e) à la Section 1 : Planification, Aménagement et Ingénierie de projet, dont il ou elle constitue l'expertise technique de référence en matière de planification et de programmation urbaine.

Il ou elle travaille en étroite collaboration avec l'Expert(e) Foncier(ère), l'Ingénieur(e) Civil/BTP, le ou la Spécialiste en Suivi-Évaluation, les spécialistes en sauvegardes environnementale et sociale et le ou la Spécialiste en passation des marchés. Il ou elle assure l'interface technique avec les administrations centrales et provinciales de

l'urbanisme, les autorités des villes bénéficiaires et les consultants ou firmes mobilisés par le programme.

4 RESPONSABILITÉS ET TÂCHES PRINCIPALES

L'Expert(e) Urbaniste vient en appui à la CPU pour assumer et exécuter les tâches et responsabilités suivantes :

4.1 Planification et programmation urbaine

- > Appuyer l'élaboration et la mise à jour des documents de planification urbaine des villes ciblées (schémas directeurs, plans d'urbanisme directeurs, plans locaux d'aménagement, plans particuliers d'aménagement urbain) ;
- > Contribuer à la standardisation des guides méthodologiques de la CPU (PDU, PLA, PPAU) et veiller à leur application homogène dans l'ensemble des villes du programme ;
- > Assurer la cohérence des interventions urbaines programmées avec les dynamiques des corridors INGA, LOBITO et PAIX et avec les politiques nationales d'urbanisme et d'habitat ;
- > Analyser les dynamiques d'urbanisation, la croissance démographique et les besoins en équipements et services urbains des villes secondaires ciblées.

4.2 Préparation et encadrement des études

- > Contribuer à la préparation des termes de référence, des dossiers d'appel d'offres et des évaluations techniques des offres reçues ;
- > Encadrer les consultants et les firmes, effectuer les revues techniques des livrables et assurer le suivi et le contrôle de leurs activités ;
- > Encadrer les activités, les études et les initiatives urbaines conduites dans le cadre de la préparation du programme ;
- > Veiller à l'intégration des dimensions foncières, environnementales, sociales et de résilience climatique dans les études d'urbanisme.

4.3 Appui aux villes et renforcement des capacités

- > Effectuer des missions dans les villes sélectionnées dans le cadre de la préparation et de la mise en œuvre du programme ;
- > Assurer le suivi des activités relatives au développement des compétences en matière de planification et de gestion urbaine ;
- > Promouvoir l'échange de connaissances sur la planification et la gestion urbaine entre les villes, les provinces et les partenaires ;
- > Appuyer les administrations locales dans l'appropriation et la mise en œuvre des documents de planification élaborés.

4.4 Coordination, reporting et représentation

- > Rédiger les rapports mensuels et trimestriels d'activité soumis au Coordonnateur ;
- > Alimenter le Système intégré d'information urbaine en données et productions urbanistiques, en lien avec la Section 2 ;

- > Participer aux réunions périodiques de la CPU, aux missions de supervision de la Banque mondiale et aux instances de coordination du programme ;
- > Exécuter toute autre tâche liée à ses fonctions à la demande du Coordonnateur.

5 QUALIFICATIONS ET PROFIL REQUIS

Le ou la candidat(e) sélectionné(e) devra présenter au minimum un profil professionnel répondant aux exigences suivantes :

5.1 Formation académique

- > Être titulaire au minimum d'un diplôme universitaire de niveau BAC+5 (master, licence de type long, ingéniorat ou équivalent) en urbanisme, aménagement du territoire, planification du développement, programmation urbaine, architecture, géographie urbaine, économie urbaine ou toute autre discipline équivalente ;
- > Une spécialisation ou une formation complémentaire en développement urbain durable, en gestion de projets urbains ou en résilience urbaine constitue un atout.

5.2 Expérience professionnelle

- > Justifier d'une expérience professionnelle générale d'au moins sept (07) ans dans le secteur de l'urbanisme, des infrastructures, du transport, du développement urbain, des corridors de développement ou de tout autre secteur pertinent ;
- > Justifier d'au moins cinq (05) ans d'expérience spécifique dans la conception, la programmation ou la gestion de projets urbains ;
- > Avoir participé à au moins deux (02) missions d'études ou de projets de développement urbain financés par des bailleurs de fonds internationaux (Banque mondiale, BAD, UE ou autres) ;
- > Une expérience de la conduite ou de la supervision de documents de planification urbaine (schéma directeur, plan d'urbanisme, plan d'aménagement) est exigée ;
- > Une expérience en milieu urbain congolais et une bonne connaissance des villes secondaires de la RDC constituent un atout majeur.

5.3 Compétences techniques

- > Maîtrise des défis urbanistiques, socio-économiques et environnementaux des villes d'Afrique subsaharienne ;
- > Bonne connaissance du cadre légal et réglementaire de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire en RDC ;
- > Maîtrise des systèmes d'information géographique et des logiciels ArcGIS, QGIS, AutoCAD, InfraWorks ou équivalents ;
- > Capacité à conduire des diagnostics urbains, à formuler des scénarios d'aménagement et à en évaluer les implications techniques et financières ;
- > Connaissance des procédures de passation des marchés et des politiques de sauvegarde environnementale et sociale des bailleurs de fonds.

5.4 Aptitudes personnelles et linguistiques

- > Excellente maîtrise du français à l'oral et à l'écrit ; la connaissance de l'anglais constitue un atout ;
- > Excellente capacité de rédaction de notes techniques, de comptes rendus et de rapports ;
- > Maîtrise des outils bureautiques courants (traitement de texte, tableur, présentation) ;
- > Aptitude au travail en équipe pluridisciplinaire et en environnement multi-acteurs ;
- > Sens de l'organisation, rigueur, autonomie et capacité à travailler sous pression et dans le respect des délais ;
- > Capacité de dialogue et de négociation avec les administrations centrales et provinciales, les autorités locales et les partenaires techniques et financiers ;
- > Disponibilité pour effectuer des missions de terrain fréquentes dans les villes secondaires ciblées par le programme.

6 CRITÈRES DE PERFORMANCE CLÉS

La performance du ou de la titulaire du poste sera appréciée au terme de la période d'essai puis annuellement, sur la base notamment des critères suivants :

- > Le respect des termes de référence applicables à la mission ;
- > La quantité et la qualité des documents et livrables produits ;
- > La régularité du suivi et des comptes rendus ;
- > Le respect des délais d'exécution des tâches prescrites ;
- > Une collaboration active avec les autres agents de la CPU et l'ensemble des parties prenantes ;
- > Le respect du Manuel des procédures de la CPU et des procédures de la Banque mondiale.
- > La qualité technique et la cohérence des documents de planification appuyés ou produits ;
- > L'effectivité de l'appui apporté aux villes bénéficiaires et l'appropriation des outils par les acteurs locaux.

7 DURÉE, LIEU ET CONDITIONS DE LA MISSION

7.1 Durée du contrat

La personne retenue signera un contrat de douze (12) mois, assorti d'une évaluation des compétences après six (06) mois. Le contrat pourra être renouvelé pour des périodes successives, sur la base d'une évaluation annuelle de performance jugée satisfaisante par le Coordonnateur et dans la limite de la durée du programme et des financements disponibles.

7.2 Lieu d'affectation

Le poste est basé au siège de la CPU à Kinshasa. La mission comporte des déplacements dans les villes secondaires ciblées par le programme. Le ou la titulaire est soumis(e) aux horaires de travail et au règlement intérieur de la CPU.

7.3 Rémunération et modalités de paiement

La rémunération sera fixée conformément à la grille salariale de la CPU approuvée par la Banque mondiale, en fonction des qualifications et de l'expérience de la personne retenue, et négociée lors de la mise au point du contrat. Elle est exprimée en montant brut mensuel et versée mensuellement, à terme échu, après service fait. Toutes les retenues fiscales et sociales légalement applicables en République démocratique du Congo sont à la charge du ou de la titulaire du contrat.

7.4 Moyens mis à disposition par la CPU

La CPU met à la disposition du ou de la titulaire :

- > Un poste de travail équipé au siège de la CPU à Kinshasa ainsi que l'accès aux moyens de communication et aux outils informatiques nécessaires à l'exécution de la mission ;
- > L'accès à l'ensemble de la documentation du programme (documents de projet, manuel des procédures, rapports d'études, cadre logique, bases de données) ;
- > La prise en charge des frais de mission (transport, hébergement, perdiems) selon les barèmes en vigueur au sein du projet, pour les déplacements requis par la mission ;
- > L'appui administratif et logistique nécessaire aux relations avec les administrations et les parties prenantes.

8 OBLIGATIONS DÉONTOLOGIQUES ET DE SAUVEGARDE

Avant l'entrée en vigueur de son contrat, la personne retenue devra signer le Code de bonne conduite du projet et bénéficier d'une séance de sensibilisation en matière de violences basées sur le genre (VBG) et d'exploitation, abus et harcèlement sexuels (EAS/HS). Elle s'engage en outre à respecter les obligations suivantes :

- > **Intégrité et lutte contre la fraude** : se conformer aux Directives de la Banque mondiale en matière de lutte contre la fraude et la corruption, et signaler sans délai toute pratique prohibée dont elle aurait connaissance.
- > **Conflits d'intérêts** : déclarer par écrit, avant la signature du contrat puis à tout moment de son exécution, toute situation susceptible de constituer un conflit d'intérêts réel, potentiel ou apparent, et s'abstenir de participer à toute décision concernée.
- > **Confidentialité** : conserver la confidentialité de toute information, donnée ou document obtenus dans le cadre de la mission, pendant toute sa durée et après son terme, et ne pas les utiliser à des fins autres que celles de la mission.
- > **Protection des données** : traiter les données à caractère personnel et les données urbaines collectées dans le respect des règles de sécurité et de confidentialité fixées par la CPU.

- > **Propriété intellectuelle** : les documents, bases de données, outils et livrables produits dans le cadre de la mission sont la propriété exclusive de la CPU et du Ministère de l'Urbanisme et Habitat.
- > **Sauvegardes environnementales et sociales** : respecter et faire respecter, dans son domaine d'intervention, les instruments de sauvegarde environnementale et sociale du projet et le mécanisme de gestion des plaintes.

9 MODE DE SÉLECTION ET CRITÈRES D'ÉVALUATION

9.1 Méthode de sélection

Le ou la candidat(e) sera sélectionné(e) selon la méthode de sélection des consultants individuels par approche ouverte nationale, conformément aux dispositions du Règlement de passation des marchés de la Banque mondiale.

Seul(e)s les candidat(e)s présélectionné(e)s sur la base de l'évaluation des dossiers seront contacté(e)s et pourront être invité(e)s à un entretien. La CPU se réserve le droit de ne donner aucune suite à tout ou partie du présent avis.

9.2 Grille d'évaluation des candidatures

Les dossiers recevables seront évalués sur cent (100) points selon la grille suivante. Une note technique minimale de soixante-dix (70) points est requise pour être retenu(e) à l'issue de l'évaluation des dossiers.

Critère	Éléments appréciés	Points
Formation académique	Niveau, pertinence du diplôme et spécialisations complémentaires	20
Expérience professionnelle générale	Nombre d'années et pertinence du parcours au regard du domaine du poste	25
Expérience spécifique	Missions comparables conduites, responsabilités exercées, résultats obtenus	30
Expérience en projets financés par les bailleurs	Connaissance des procédures Banque mondiale, BAD, UE ou assimilées	15
Connaissance du contexte congolais et compétences linguistiques	Expérience en RDC ou en Afrique subsaharienne, maîtrise du français	10
TOTAL		100

10 COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE ET MODALITÉS DE DÉPÔT

Le dossier de candidature devra obligatoirement comprendre les pièces suivantes :

- > Une lettre de motivation adressée au Coordonnateur de la CPU, précisant l'intitulé exact du poste ;
- > Un curriculum vitae détaillé et daté (10 pages maximum), faisant apparaître pour chaque expérience la période exacte, l'employeur, l'intitulé du poste et les tâches réalisées ;
- > Les copies des diplômes, attestations et certificats de formation ;
- > Les attestations de services rendus ou tout autre document justifiant les expériences déclarées ;
- > Les noms et coordonnées complètes de trois (03) personnes de référence professionnelle ;
- > Une copie de la pièce d'identité en cours de validité.

Les dossiers doivent être transmis par voie électronique à l'adresse indiquée dans l'avis d'appel à manifestation d'intérêt ***dans un seul fichier en format PDF***. Tout dossier incomplet, non conforme sera rejeté. Les documents produits en langue étrangère devront être accompagnés d'une traduction en français.

Fait à Kinshasa, le

Le Coordonnateur de la CPU